

Vrai Bulletin info RH

N°007 septembre/octobre 2023



Droits d'Alerte des élus CGT F3SCT de août à octobre 2023 :

Le Petit Bois (PLVD) le 29 août 2023 : sur les conditions de travail et la dégradation de la qualité des soins.

Le Foyer de vie (PSMS) le 15 septembre 2023 : sur les risques Psycho-sociaux encourus par les agents.

La Blanchisserie (PMGR) le 28 septembre 2023 : sur la dégradation des conditions de travail et les risques professionnels.

Chênes-Vert 2 (ex Envol 2) (PGAA) le 5 octobre 2023 : sur les conditions de travail et la dégradation de la qualité des soins.

Utilisateur du logiciel HUBLO le 5 octobre 2023 : sur les risques liés au non-respect de la réglementation sur le temps de travail.

Chênes-Vert 2 (ex Envol 2) (PGAA) le 20 octobre 2023 : sur les conditions de travail et la dégradation de la qualité des soins.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

(pour certains agents de la FPH)

Comme annoncé au mois de juin 2023, le gouvernement vient de publier les conditions d'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (prime forfaitaire donc en net) pour certains agents de la FPH.

Comme on s'y attendait cette prime ne concernera que très peu d'agents. En effet, elle sera versée en fonction de la rémunération brute annuelle des agents.

Le décret fixe la manière dont est déterminée cette rémunération brute : **voir la Note de Service CGT n°20230804A disponible sur le site CGT : www.cgtmontfavet.fr**

Chronos :

Après 2 ans et demi d'utilisation et de réglages, CHRONOS n'est toujours pas fiable ! Il n'est toujours pas en adéquation avec la Charte du Temps de Travail... notamment pour les agents à temps partiel et l'incidence de la maladie, selon comment est posée cette dernière. Petite astuce, lorsque vous êtes en maladie, faites en sorte que votre TP soit couvert par la maladie, pour que votre compteur d'heures soit moins défavorable.

Le syndicat CGT, continue de porter auprès des instances et du Copil chronos, les incohérences liées au paramétrage, et les difficultés de fonctionnement.

Au regard de la charte, vérifiez votre planning !

Si le compte vous est défavorable, contactez la CGT :

Poste 9073 ou cgt.montfavet@gmail.com

L'indemnité GIPA est la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat pour les agents de la fonction publique. Elle est attribuée sous conditions aux fonctionnaires et aux contractuels de droit public. Cette garantie permet aux agents de percevoir une indemnité si le traitement indiciaire brut de l'agent a évolué moins vite que l'inflation sur une période de 4 ans.

Pour savoir si vous pouvez y prétendre, **consultez la Note de Service CGT n°20231016A disponible sur le site CGT : www.cgtmontfavet.fr**

Le bruit qui court...

Le pôle de pédopsychiatrie semble vouloir organiser, seul, la pénurie de certains personnels par des fermetures... balayant d'un revers de la main toutes les propositions de maintien de l'offre de soin !

FEI (Fiche d'Évènement Indésirable) Obligatoire depuis 2016 :

Quand un « évènement indésirable » arrive, une FEI doit être faite, pour le signaler (pour connaître, comprendre, agir et partager afin qu'il ne se reproduise plus). Celle-ci, doit détailler les faits de façon factuelle. Si votre encadrement vous dit le contraire, c'est une faute de leur part qui peut par ailleurs être aussi signalée.

Néanmoins, dans certains cas, l'institution prévoit en amont des modalités de correction (ex : bon d'intervention) et dans ce cas là, la FEI n'est pertinente que si le correctif prévu ne fonctionne pas. D'autres « évènements » ne peuvent être qualifiés d' « indésirables » que dans leur répétition (ex : entretien des locaux pas ou mal fait).

Dans tous les autres cas, que ce soit un évènement indésirable significatif, qui dégrade la qualité des soins ou nos conditions de travail, un dysfonctionnement institutionnel, un évènement sur l'établissement vous impactant, un évènement ayant entraîné une déclaration d'accident de travail (même s'il n'y a pas d'arrêt)... faites une FEI !

Déclarer un évènement indésirable, avéré ou porteur de risque, fait progresser la sécurité (des agents et des usagers) au sein de notre établissement.

Prise En Charge des détenus :

Le CSE exceptionnel du 20 octobre 2023 a montré encore une fois la non prise en compte par notre direction, des conditions de travail actuelles particulièrement difficiles .

A savoir : les sureffectifs patients constants, les sous effectifs soignants récurrents avec fréquemment des agents remplaçants ne connaissant pas le travail spécifique de l'unité, du trafic de drogue favorisé par l'utilisation des téléphones portables dans les unités, la prise en charge de mineurs...

Même dans ces conditions aggravantes, notre direction est incapable de nous donner les modalités spécifiques de la PEC des détenus si le médecin ne renouvelait pas la prescription de CI.

Le syndicat CGT demande qu'une unité adaptée (UHSA) soit créée afin de prendre en charge ces patients détenus dans de bonnes conditions et en assurant la sécurité de tous.

Arrêt du concours pour les IDE :

Le syndicat CGT porte depuis plusieurs mois la stagiairisation des IDE sans passer par l'organisation des concours.

Les infirmiers sont désormais embauchés en CDI, puis après une période d'essai de 6 mois, ils sont automatiquement stagiairisés.

Calendrier :

09 novembre 2023 : F3SCT

13 novembre 2023 : CSE

16 novembre 2023 : Groupe restreint sur la Formation

16 novembre 2023 : Action pour une Santé pour tous !

30 novembre 2023 Rencontre mensuelle (Problématiques individuelles)

04 décembre 2023 : Formation d'Accueil CGT (ouverte à tous)

15 décembre 2023 : Conseil de Surveillance

16 décembre 2023 : Noël du CLOS pour les enfants du personnel